

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise *****1.1. Identificateur de produit**

Coffeinum

N° d'article 06287200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/préparation**

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence ***

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

P330 cas de malaise.
 Rincer la bouche.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** caféine

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur	194.19	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux *****caféine**

No. CAS	58-08-2	
No. EINECS	200-362-1	
Numéro d'enregistrement	01-2119433305-48-0000	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302

ATE	orale	367	mg/kg
-----	-------	-----	-------

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Oculiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vomissements, Troubles gastro-intestinaux, troubles de système nerveux central

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Produit d'extinction à sec, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est capable d'explosion de poussière. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. prépare extincteur

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Explosion poussière (RFA) Poussières explosibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1B	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 1 et 2 / très toxiques
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

Conserver le récipient bien fermé. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

caféine

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25.17	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	44.37	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

caféine

Valeur type	PNEC	
Espèces	Eau douce	
Concentration	0.087	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Marin	
Concentration	0.0087	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0.4	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.0289	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P2; Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149

Protection des mains

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié Polychloroprène

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Tablier; Bottes; Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** blanc**Odeur** inodore**État de la matière** Poudre**Point de fusion**

Valeur env. 235 à 239 °C

inflammabilité

Ne pas auto-inflammable

Point d'éclair

Valeur > 93 °C

Température d'inflammabilitéValeur > 600 °C
méthode DIN 51794**température de décomposition**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

valeur pH

Valeur 5.5 à 6.5

Concentration/H₂O 10 g/l

température 20 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow -0.091

température 23 °C

méthode 92/69/EEC, A.8

Densité et/ou densité relativeValeur 1.23 g/cm³**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Valeur 18.7 g/l

température 16 °C

Masse volumique apparente

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

Valeur	env.	360	kg/m ³
--------	------	-----	-------------------

Tension superficielle

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Pas des dangereuses réactions connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	367	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**caféine**

Espèces	rat		
DL50	367	mg/kg	
méthode	BASF-test		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**caféine**

Espèces	rat		
DL50	> 2000	mg/kg	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**caféine**

Espèces	rat		
CL 50	4.94	mg/l	
Durée d'exposition	4	h	
méthode	OCDE 403		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**caféine**

évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**caféine**

évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**caféine**

évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

Mutagénicité (Composants)**caféine**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité reproductrice (Composants)**caféine**

évaluation	Susceptible de nuire à la fertilité.
------------	--------------------------------------

Cancérogénicité (Composants)**caféine**

évaluation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**caféine**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****caféine**

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)	
CL 50	87	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	DIN 38412 T.15	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	
Source	static	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**caféine**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	182	mg/l
méthode	DIN 38412	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.	
Source	static	

Toxicité pour les algues (Composants)**caféine**

Espèces	Desmodesmus subspicatus
---------	-------------------------

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
méthode		OCDE 201	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**caféine**

Espèces	Pseudomonas putida		
CE50		3490	mg/l
Durée d'exposition		17	h
méthode		DIN 38412 Part 8	
Remarque	L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.091	
température	23	°C
méthode	92/69/EEC, A.8	

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: Coffeinum

Numéro de la matière: 062872

Version: 5 / CH

Date de révision: 05.09.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 05.09.24

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1544	1544	1544
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. (caféine)	ALKALOIDS, SOLID, N.O.S. (caffeine)	ALKALOIDS, SOLID, N.O.S. (caffeine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	500 g		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.